

JOURNAL DE MONACO

Administration et Rédaction,

Rue de Lorraine, 14,

Monaco (Principauté.)

POLITIQUE, LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

PARAISANT LE MARDI

Tous les ouvrages français et étrangers

dont il est envoyé 1 exemplaire sont
annoncés dans le journal.

INSERTIONS :

annonces 25 Cent. la ligne
Réclames 50.

On traite de gré à gré pour les autres insertions

On s'abonne, pour la France, à Paris; à l'Agence Havas, rue J.-J. Rousseau, 3, et chez M. St-Hilaire, éditeur de musique du Conserv. Imp. et directeur du Comptoir général des compositeurs, rue du f. Poissonnière, 10
ÉDOUARD ROUYÈRE, Libraire et Commissionnaire, rue des Saints-Pères, 1.
A Nice, LIBRAIRIE VISCONTI, rue du Cours et LIBRAIRIE-AGENCE JOUGLA, rue Gioffredo, 1. près la pl. Masséna
à l'AGENCE-DALGOUTTE, place du Jardin Public, 3

Les abonnements comptent du 1^{er} et du 16 de chaque mois et se paient d'avance.

Les lettres et envois non affranchis seront refusés. — Les manuscrits non insérés seront rendus.

ABONNEMENTS :

Un An 12 Francs
Six Mois 6 id.
Trois Mois 3 id.

Pour l'étranger les frais de poste en sus

Monaco, le 20 Avril 1886

NOUVELLES LOCALES

S. A. le Prince Karl d'Urach-Wurtemberg, venant de Rio de Janeiro, a débarqué à Bordeaux le 12 de ce mois et s'est dirigé, le lendemain matin, sur Paris, d'où, après avoir passé quelques heures avec S. A. S. le Prince Héréditaire, il est reparti le soir même pour Stuttgart.

Le Prince est en excellente santé.

La saison qui s'achève a été, on peut le dire, une des plus belles pour la Principauté, et les chiffres de la statistique des voyageurs que nous publions mensuellement sont là pour démontrer la vogue toujours croissante de notre belle station d'hiver. En effet, tandis que les mois de décembre 1884, janvier, février et mars 1885 n'accusaient que 189,120 étrangers venus à Monaco, les quatre mêmes mois de la saison actuelle donnent un chiffre de 200,107, soit 10,987 de plus.

Malgré le nombre sans cesse plus considérable des villas construites sur notre territoire, pas une, cet hiver, n'est restée inhabitée, et jamais la location n'a été aussi lucrative. Les hôtels et notamment ceux de Paris, le Continental, Victoria, ont fait une saison brillante. La colonie anglaise et la société américaine entrent pour la plus grande part dans le mouvement d'émigration qui a amené chez nous la foule des étrangers séduits par une température exceptionnelle, nos fêtes théâtrales et sportives, nos jardins toujours fleuris et les conditions sanitaires d'une station où, grâce à la sollicitude d'un gouvernement prévoyant, les améliorations hygiéniques sont aussitôt apportées que reconnues utiles. Le passé, dit-on, répond de l'avenir; à ce titre nous envisageons celui-ci avec une entière confiance.

M. le maire de Monaco a pris, à la date du 15 de ce mois, un arrêté prescrivant l'emploi exclusif de l'appareil Bruneau pour l'abatage des bestiaux, dans le nouvel abattoir de Monaco qui va être inauguré le mois prochain.

L'appareil dont il est question, et qui fonctionne depuis une dizaine d'années dans les abattoirs de plusieurs grandes villes de France, constitue un progrès réel sur tous les systèmes précédemment employés dans l'abatage des animaux de boucherie, et sera accueilli par notre population comme une amélioration en ce qu'il se rapproche le plus des principes de douceur et d'humanité que commande la protection due aux animaux

Cet appareil, d'une grande simplicité, consiste en un masque de cuir dont on couvre la tête du bœuf et qui lui cache entièrement les yeux. Au milieu de ce masque, un boulon correspond avec l'os frontal; le boulon est creux, et quand le boucher a frappé sur la tête de ce boulon avec son maillet, le petit volume d'air contenu dans le tube, se trouvant comprimé, foudroie l'animal en pénétrant dans le crâne.

Outre qu'il donne aux animaux une mort instantanée et sans souffrance, l'appareil Bruneau permet encore aux bouchers d'opérer en toute sécurité pour eux-mêmes et évite les accidents dont ils sont quelquefois victimes. Il offre aussi de grands avantages pour la consommation en conservant la qualité de la viande.

Judi dernier, dans la salle d'asile de Monaco, avait lieu le tirage de la loterie organisée par les Dames de Saint-Maur au profit des enfants pauvres. Point d'invitations officielles à cette fête d'un caractère tout intime; et même, par suite d'un malencontreux oubli, on avait omis d'en faire publier la date au journal. Et cependant une assemblée d'élite remplissait la vaste salle, témoignant ainsi de la faveur toujours croissante dont jouissent parmi nous et cette œuvre de charité par excellence, et l'établissement qui la patronne. M^{sr} l'Evêque avait bien voulu présider la réunion. Les lots étaient nombreux et choisis. Inutile de dire que la fortune toujours aussi aveugle a distribué ses faveurs d'une façon parfois fort comique. C'est assez l'ordinaire en ces sortes de choses. Ce qui l'est moins, à coup sûr, c'est la franche gaieté qu'un spirituel énoncé des lots n'a cessé d'entretenir chez tous. Des morceaux de musique, chœurs et piano, remarquablement exécutés par les élèves du pensionnat, donnaient à cette fête un cachet artistique tout particulier.

Bref, comme le disait très bien Monseigneur dans sa réponse à un gentil compliment, on avait résolu le difficile problème de rendre intéressant même un tirage de loterie. Grâce donc aux libéralités de notre excellent Prince et de son Auguste Famille, grâce au concours de nombreux et charitables bienfaiteurs, les pauvres et l'assistance ont eu, là, une bonne journée.

La fête des Rameaux a attiré, dimanche, à tous les offices de la Cathédrale, une foule inusitée.

Monseigneur l'Evêque a béni solennellement les rameaux et présidé la procession qui a eu lieu après; ensuite Sa Grandeur a assisté pontificalement à la grand'messe chantée par M. l'archiprêtre.

M. Savigny, basse, a dit avec goût *les Rameaux* de Faure, accompagné en chœur par la maîtrise et l'orchestre. Ce beau morceau a produit le plus bel effet.

Le R. P. Théodore, prédicateur du Carême, termine avec succès ses sermons sur la Station. Suivies très assidument, ses conférences ont mis en relief son talent d'orateur chrétien. Pendant la retraite spéciale aux hommes qui, commencée vendredi, s'achève aujourd'hui, de nombreux fidèles se sont groupés chaque soir autour de la chaire du sympathique prédicateur.

Nous donnons plus loin le programme des morceaux qui seront chantés vendredi prochain à la Cathédrale pendant les trois heures d'agonie, et nous avons dit mardi qu'une partie des artistes du théâtre prêterait leur gracieux concours à cette cérémonie. Voici les noms de ces artistes : M^{mes} Herman et Andrée; MM. Savigny, Courtois, Gisors, Baudin et Devige.

M. Lepage, contrôleur du mobilier du chemin de fer P.-L.-M., a trouvé le 16 avril, sur le quai de la gare de Monte Carlo, un porte-monnaie contenant une certaine somme, qu'il s'est empressé de remettre à M. Mouflet, chef de gare, qui le tient à la disposition du réclamant.

Depuis le 1^{er} juillet 1885, date de l'émission des timbres-poste à l'effigie de S. A. S. le Prince, il s'en est vendu, au bureau seul de Monaco, près de 214,000, savoir : 84,450 à 1 cent.; 32,089 à 2 cent.; 37,328 à 5 cent.; 6,416 à 10 cent.; 35,787 à 15 cent.; 12,604 à 25 cent. et 4,300 de 40, 75 cent. et 5 francs.

On sait que bien des personnes, en quittant une résidence, ont l'habitude de prendre congé de leurs amis par l'envoi d'une carte de visite portant la mention P P C.

Mais le public ignorait généralement que cette mention, présentant un caractère de correspondance personnelle, assimilait, au point de vue de l'affranchissement, les cartes de visite aux lettres.

De là, des procès-verbaux sans nombre.

Le ministre des postes et des télégraphes de France vient de trancher la question dans le sens le plus libéral; pour prévenir ces contraventions involontaires, il a ordonné l'admission des cartes portant la mention P P C au tarif de faveur accordé aux imprimés.

Ce soir mardi, au Casino, Concert spirituel avec le concours de M^{lle} Mauduit, de l'Opéra, MM. Batta, violoncelliste, Mousset, baryton, et Tauffenberger, ténor.

Samedi, second Concert spirituel avec le concours de M^{lle} Mauduit, de l'Opéra, MM. Sivori, violoniste, Mousset, baryton, et Tauffenberger, ténor.

La lune rousse, la terreur des cultivateurs, a commencé le 4 avril pour finir le 4 mai prochain. D'après les météorologistes, elle devait donner des averses du 4 au 11 avril et un froid humide du 11 au 18. Temps sec à la pleine lune, qui a commencé le 18 pour finir le 26. Beau temps du 26 avril au 4 mai.

Tous les ans, l'époque de la lune rousse a lieu dans la dernière quinzaine du mois d'avril ou dans la première moitié du mois de mai. Nous sommes donc véritablement sous l'influence de la lune rousse.

Pourquoi cette désignation ? C'est parce que les agriculteurs reprochent à notre satellite d'être la cause des ravages qui compromettent les productions agricoles.

Quand les nuits sont sereines, à ce moment de l'année, les végétaux roussissent sous l'influence de gelées tardives et les fruits sont perdus en grande partie. La lune brillant pendant la nuit, les gelées blanches qui attaquent les jeunes pousses des plantes lui sont attribuées. Cependant, la véritable cause de ces effets pernicious n'est pas la lune. Pour bien comprendre ce qui se passe, il faut savoir que la vapeur d'eau disséminée dans l'atmosphère est un obstacle à la propagation des rayons de chaleur, et qu'à ce moment de l'année, l'air qui nous enveloppe est moins chargé d'humidité qu'en toute autre saison.

Il s'ensuit que le peu de chaleur reçue par le sol se disperse facilement, n'ayant pas un écran de vapeur d'eau capable de s'opposer à un refroidissement trop considérable de la terre. Si le ciel est couvert, la gelée ne se produit pas. On sait que des corps voisins les uns des autres et à un degré de chaleur différent finissent par avoir la même température, parce que les plus chauds perdent plus de calorique que les plus froids jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'équilibre de chaleur.

Le ciel étant pur et les espaces célestes ayant une chaleur très inférieure à celle du point de congélation de l'eau, l'atmosphère et le sol étant d'ailleurs inégalement échauffés, l'effet du rayonnement se traduira par une déperdition de chaleur à la surface de la terre, l'air laissant facilement passer les rayons calorifiques (puisque'il contient peu de vapeur d'eau). Les objets placés sur le sol prendront donc une température plus basse que celle de l'air qui les enveloppe.

Quand l'atmosphère est nuageuse, les effets du rayonnement se compensent, car les nuages renvoient la chaleur émise par la terre. Ainsi, la différence de chaleur entre l'air et le sol sera, dans ce cas, nulle ou fort petite. C'est pourquoi un ciel découvert est nécessaire pour la production des effets désastreux dont nous avons parlé. Le sol et l'air peuvent alors accuser une différence de température allant à 6 ou 8 degrés. Voilà ce qui arrive souvent au moment de la lune rousse, alors que quelques degrés au-dessous de zéro sont marqués par un thermomètre situé à l'air. Si les végétaux gèlent dans ces conditions, c'est que leur température peut s'abaisser au-dessous du point de congélation de l'eau avec un ciel serein. La lune étant visible, on s'est accoutumé à la rendre responsable d'un effet dont elle est innocente.

Le vent est pour beaucoup dans la propagation de l'humidité répandue dans l'air. En effet, si le vent souffle des régions glacées, il est sec et favorise le rayonnement nocturne. Si, au contraire, le vent nous vient des régions humides, entre le sud et l'ouest, le rayonnement est empêché, et le phénomène de la gelée des plantes se trouve, sinon complètement annulé, du moins considérablement restreint.

OFFICES DE LA SEMAINE SAINTE A LA CATHÉDRALE

21 Avril — MERCREDI-SAINT

3 heures et demie de l'après-midi. — Office des Ténèbres.

22 Avril — JEUDI-SAINT

7 heures du matin. — Communion générale.
9 heures et demie du matin. — Grand'Messe et Procession au Reposoir.

3 heures et demie de l'après-midi. — Office des Ténèbres.

7 heures et demie du soir. — Procession de la Confrérie des Pénitents, de la chapelle de la Miséricorde à la Cathédrale, Sermon.

23 Avril — VENDREDI-SAINT

9 heures du matin. — Offices, chant de la Passion, Adoration de la Croix, Procession au Reposoir, Messe des *Présanctifiés*, par Sa Grandeur.

1 heure de l'après-midi. — Les « Trois heures d'agonie de N. S. Jésus-Christ » présidées par M^{gr} l'Evêque, avec discours par le R. P. Théodore; la maîtrise et l'orchestre, sous la direction de M. Bellini, exécuteront le *Stabat* de Rossini, le *Crucifix* de Faure, et la *Septième Parole* de Mercadante. Bénédiction avec la relique de la vraie Croix; Office des Ténèbres.

8 heures du soir. — Procession du Christ mort, de l'église des Pénitents à la Cathédrale, Sermon.

24 Avril — SAMEDI-SAINT

8 heures du matin. — Bénédiction du Feu, chant de l'*Exultet* et des Prophéties; Bénédiction des Fonts baptismaux. — Vers 10 heures, Grand'Messe Pontificale.

25 Avril — SOLENNITÉ DE PAQUES

7 heures du matin. — Communion générale donnée par M^{gr} l'Evêque.

10 heures du matin. — Grand'Messe Pontificale. — La maîtrise et l'orchestre, sous la direction de M. Bellini, exécuteront la Messe Solennelle complète du maestro Cherubini, à l'issue de laquelle M^{gr} l'Evêque donnera la Bénédiction Papale. — Les Autorités de la Principauté y assisteront.

3 heures de l'après-midi. — Vêpres Pontificales, Sermon de clôture de la Station du Carême et Salut Solennel du Très Saint Sacrement donné par M^{gr} l'Evêque.

CATHÉDRALE DE MONACO

CÉRÉMONIE

DES TROIS HEURES D'AGONIE DE N. S. JÉSUS-CHRIST

Présidée par M^{gr} l'Evêque

Le Vendredi-Saint 23 avril, à 1 h. précise de l'après-midi

Discours sur les Sept Paroles de N. S. Jésus-Christ, par le R. P. Théodore. — Musique religieuse exécutée par l'orchestre et la maîtrise, sous la direction de M. François Bellini, maître de chapelle à la Cathédrale.

Introduction (orchestre seul)..... F. Bellini.
Discours d'introduction.

PREMIÈRE PARTIE

STABAT MATER (chœur et solo)... Rossini.

M. Bernardi.
Discours sur la 1^{re} Parole — *Pater, dimitte illis, non enim sciunt quid faciunt.*

Cujus animam (solo pour ténor)... Id.

M. Bernardi.
Discours sur la 2^e Parole — *Hodie mecum eris in paradiso.*

Quis est homo (duo par M^{lles} Herman et Andrée)..... Id.

Discours sur la 3^e Parole — *Ecce filius tuus — Ecce mater tua.*

Pro peccatis (solo pour baryton)... Id.

M. Toubas.
Discours sur la 4^e Parole — *Deus meus, Deus meus, ut quid dereliquisti me?*

DEUXIÈME PARTIE

Le Crucifix (chœur et solo)..... Faure.

M. Toubas.

Eja Mater (chœur)..... Rossini.

Discours sur la 5^e Parole — *Sitio.*

Sancta Mater (quatuor)..... Id.

M^{lles} Herman et Andrée, MM. Savigny et Bernardi.
Discours sur la 6^e Parole — *Consummatum est.*

Inflammatum (solo et chœur)..... Id.

M^{lle} Herman.
Discours sur la 7^e Parole — *Pater, in manus tuas commendo spiritum meum.*

Septième parole de N. S. J. C. sur la Croix (chœur)..... Mercadante.

Bénédiction avec les Reliques de la vraie Croix, par M^{gr} l'Evêque.

CHRONIQUE DU LITTORAL

Marseille. — La société des régates marseillaises vient d'accorder un prix pour la *Croisière de Régates* qui doit avoir lieu entre Cannes et Marseille.

Cette croisière, qui comprendra les yachts au-dessus de 10 tonneaux de jauge de course, amènera à prendre part à nos fêtes nautiques du 2 mai les grands yachts qui ont couru aux régates de Nice et de Cannes.

Depuis longtemps des yachts d'une aussi grande dimension n'avaient couru à Marseille, et leur présence donnera à nos régates un intérêt tout particulier.

La croisière doit quitter Cannes le 27 avril sous la direction de M. Legros, président du Club nautique de Nice et de l'Union des sociétés nautiques de la Méditerranée.

Les yachts inscrits pour cette croisière sont : *La Coralie*, *Fieramosca*, *Magali*, *Maria*, *l'Isa*, *Ville-de-Marseille*, *Sirène*, *Miss Mary*, *Elodie*, *Whydah*, enfin *Zingara* à MM. Rocca et Julien de notre port, retour de sa campagne à Nice et à Cannes.

Cannes. — Mercredi a eu lieu la course de croisière entre Nice et Cannes, sous la direction du Club nautique de Nice. — L'arrivée à Cannes après-midi, après avoir doublé un but à la Bocca.

Quinze yachts avaient pris part à cette course. Sont arrivés : 1^{er} *Isa*, en 4 h. 19' 30"; 2^e *Ville-de-Marseille*, en 4 h. 24' 04"; 3^e *Rigoletto*, en 4 h. 26' 17"; 4^e *Bonita II*, en 4 h. 38' 41"; venaient ensuite *Coralie*, *Fieramosca* et *Sirena*.

LETTRES PARISIENNES

(Correspondance particulière du Journal de Monaco)

Décidément tout lasse et tout passe à notre époque. Une des institutions les plus mémorables du Paris d'autrefois, le bal de l'Association des Artistes, en a fait l'expérience cette semaine. De l'aveu même du Comité d'organisation, c'est la dernière fois que ce bal aura été donné, car, au lieu de devenir un secours pour la caisse de la société, il finirait par lui coûter très cher. Et cependant, rien n'avait été épargné pour assurer l'éclat et le succès de cette fête. On avait sacrifié le samedi, plus commode pour le gros public qui peut se reposer le dimanche, et adopté le jeudi afin que les artistes qui ont à jouer en matinée pussent assister au bal; les commissaires avaient multiplié les visites chez les actrices en renom pour les décider à payer de leur personne au bal et lui prêter le relief qui en est la grande attraction. Rien n'y a fait. A part de rares exceptions, le dessus du monde des théâtres s'est abstenu — la Comédie-Française et l'Opéra en tête — et la fête manquant de prestige, a tourné au désastre. L'Opéra aura enterré à grand orchestre le bal de l'Association des Artistes, ce bal qui suscitait autrefois tant d'émulation auprès de nos pères et mettait en émoi tant de cervelles.

La huitaine a manqué d'entrain, d'ailleurs, et n'étaient les réunions du concours hippique, Paris aurait pu figurer la ville où l'on s'ennuie. Le *great event* de ces réunions a été la journée du défilé des mails avec distribution de bouquets aux femmes de l'assistance, et une tombola dont le gros lot, deux carafons ornés de précieuses ciselures, a été gagné par le marquis de Pommereu qui avait envoyé un break à cinq chevaux et une calèche très réussie. Vingt-deux mails ont défilé devant le public, se disputant à l'envie ses suffrages et montrant que l'Angleterre n'a plus seule le goût des *Four in hand*, et le talent de les mener.

A cette très brillante réunion on annonçait deux grands mariages qui méritent d'être enregistrés. M^{lle} Escandon, la jolie mexicaine, sœur des élégants sportmen dont le mail a obtenu un vif succès au défilé, épouse le comte de Biron, allié à tout le faubourg Saint-Germain, et M^{lle} Raymonde de Nicolay, fille du comte et dont la mère est une d'Andigné, se marie au marquis Hervé d'Armaillé, frère de la marquise de Robien et cousin de la princesse Victor de Broglie.

La mort vient d'emporter un homme de bien et de dévouement, M. Guérin de Trencin, le fondateur et président des sociétés de sauveteurs de France, en-

treprise philanthropique de premier ordre, à laquelle est acquise de longue date la haute protection de la Maison souveraine de Monaco.

M. de Trencin était né le 5 janvier 1788, à bord d'une frégate au service de l'Etat, et cette naissance en mer semble une prédestination quand on considère sa carrière. Le fondateur des sociétés de sauvetage avait accompli lui-même de nombreux exploits, et aux grands jours de cérémonie, sa poitrine disparaissait sous les médailles et les décorations, la croix de la Légion d'honneur en tête. Très épris des choses de l'art et de la curiosité. M. de Trencin avait formé avec soin une collection qui faisait de sa demeure un véritable petit musée. Ses obsèques ont eu lieu à l'église Notre-Dame-des-Champs, en présence d'une assistance empressée de rendre hommage à cette existence de quatre-vingt-dix-huit ans si noblement et si utilement remplie.

La mode étant aux expositions à propos de tout — et de rien — les bébés devaient avoir leur tour. Une exhibition de ce genre, avec primes et récompenses au programme, aura lieu le mois prochain. Déjà, le conseil de révision de ce concours — importation d'Amérique — fonctionne dans la salle du Cloître Notre-Dame, mais les opérations de ce conseil ne sont pas sans orages. Les candidats protestent contre les lenteurs des examinateurs avec de tels vagissements, et d'autre part, les objurgations de leurs parents et nourrices atteignent un ton si suraigu, que cette semaine le conseil a failli lever la séance et se replier en bon ordre. Si le tumulte est déjà sur ce diapason avant le concours, que sera-ce après, à l'heure terrible des récompenses — et des déceptions? J'en frémis pour le jury.

A l'Académie Française au moins, les opérations des examinateurs pour les prix à distribuer ne soulèvent pas de tempête. Le rapport de M. Nisard sur les concours Archon des Pérouses et Langlois a été adopté cette semaine et, en conséquence les deux prix Archon des Pérouses de quinze cents francs et celui de mille francs sont attribués à M. Nadault de Buffon pour la *Correspondance de Buffon (1720-1788)*, à M. Paul Ristelhuber pour une édition nouvelle des *Deux dialogues du nouveau langage français italianisé*, d'Henry Estienne et à M. Van Hamel pour la publication de deux romans composés à la fin du douzième siècle par un moine du nord de la France. Sur le prix Langlois, deux mille francs sont décernés à M. Bouché pour une traduction de l'*Histoire Grecque* de Curtius et de l'*Histoire de l'Hellénisme* de Droysen, et mille francs à M. Trawcoski pour la traduction d'un manuel d'archéologie intitulé la *Vie antique*.

L'adaptation française du *Songe d'une nuit d'été* de Shakespeare par M. Meurice n'a pas produit à l'Odéon l'effet qu'on en attendait, malgré l'aide puissante de la musique de Mendelssohn. Il faut dire que la partition de Mendelssohn est surtout symphonique et écrite en vue du concert et non pas de la scène. Quant à la pièce elle-même, elle a dérouter par son incohérence et ses contrastes trop vifs, où le burlesque le plus grossier se mêle à la poésie la plus exquise, et elle a fatigué l'esprit des spectateurs au lieu de charmer leur imagination — le but principal d'une féerie. Le *Songe d'une Nuit d'été*, j'en ai bien peur, sera un cauchemar pour le caissier de l'Odéon.

BACHAUMONT.

FAITS DIVERS

L'UNION POSTALE UNIVERSELLE

Nous avons dit mardi dernier que, depuis le 1^{er} avril présent mois, l'expéditeur de tout colis postal peut obtenir un avis de la réception de cet objet en payant d'avance un droit fixe de 25 centimes en sus pour chaque colis.

Cette mesure s'applique aussi bien aux colis circulant à l'intérieur de la France continentale, qu'à ceux échangés avec la Corse, l'Algérie, la Tunisie, les colonies françaises, les bureaux de poste français établis dans les ports ottomans ou les pays étrangers.

Depuis le 1^{er} avril également, la taxe des colis postaux à destination de la Suède, acheminés par la voie d'Allemagne ou par la voie de Belgique et d'Allemagne, est diminuée de 25 centimes.

Enfin, le public peut expédier des colis postaux à destination de Tripoli de Barbarie.

L'expéditeur d'un objet de correspondance confié à la poste et à destination de l'un des pays dénommés ci-après peut demander que cet objet soit retiré du service ou que l'adresse en soit rectifiée, tant que la remise au destinataire n'a pas été effectuée.

A cet effet, il doit :

- 1^o, Justifier de son identité ;
- 2^o, Produire un fac-simile de la suscription ;
- 3^o, Acquitter la taxe d'une lettre recommandée ou d'un télégramme à l'adresse du bureau de destination, suivant qu'il désire que la demande de retrait ou de rectification soit transmise par la poste ou par le télégraphe.

Abonnements aux journaux

Des abonnements aux journaux et publications périodiques peuvent être souscrits, par l'intermédiaire de la poste, dans les rapports avec les pays ci-après :

Belgique, Danemark, Italie, Norwège, Pays-Bas, Portugal, Suède, Suisse.

La liste des journaux des pays précités, avec indication des tarifs d'abonnement, se trouve dans tous les bureaux de poste, où elle doit être communiquée aux intéressés.

Le droit postal est fixé à 3 %, avec minimum de 50 centimes pour la Suisse et de 25 centimes pour les autres pays. Le mandat d'abonnement est transmis sans frais par le bureau de poste qui l'a établi.

Affranchissement des journaux

Certains points particuliers, relativement à l'affranchissement des journaux qui ont soulevé de fréquentes contestations, viennent d'être définitivement réglés par l'administration.

Ainsi, désormais les articles ou fragments détachés des journaux et expédiés par la poste sous bande ou sous enveloppes sont assimilés aux imprimés ordinaires ; ils ne doivent en aucun cas être assujettis à la taxe des journaux.

D'un autre côté, les employés des postes sont admis à recevoir au tarif des journaux les publications périodiques de toutes sortes sur lesquelles auront été inscrites à la main des réflexions concernant l'article en regard, mais complètement dépourvues de tout caractère de correspondance personnelle.

Il en est de même des journaux spéciaux dont une partie du texte, consacrée à des prix courants ou à des cours de vente, et laissée en blanc, aura été complétée par l'addition de chiffres ou de mots écrits à la main.

L'Administrateur-Gérant : F. MARTIN.

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, sont convoqués en Assemblée générale ordinaire le jeudi vingt-deux avril 1886, à deux heures de relevée, au siège de la Société à Monaco.

L'Assemblée générale se compose de tous les porteurs de deux cents actions nouvelles de la Société ayant déposé leurs titres au siège social au moins huit jours avant la réunion de l'Assemblée.

La production de récépissés ou contrats de nantissement énoncés à l'article trente des Statuts, équivaut à celle des titres eux-mêmes.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 12 au 18 avril 1886

NICE, yacht à vap. <i>Cécile</i> , angl. c. Hayman,	passagers.
ID. vapeur <i>Nicois</i> , fr., c. Martel,	id.
St ^e -MAXIME, b. <i>St Jean-Baptiste</i> , fr., c. Martin, bois à brûler.	
CANNES, b. <i>Trois-Frères</i> , fr., c. Ricord,	sable.
ID. b. <i>Gambetta</i> , fr., c. Fornéro,	id.
ID. b. <i>Virginie</i> , fr., c. Isoard,	id.
ID. b. <i>Saint-Joseph</i> , fr., c. Davin,	id.

Départs du 12 au 18 avril 1886

NICE, yacht à vap. <i>Cécile</i> , angl. c. Hayman,	passagers.
ID. vapeur <i>Nicois</i> , fr., c. Martel,	id.
ID. yacht à voiles <i>Audacieux</i> , c. Lagrange,	passagers.
St ^e -MAXIME, b. <i>St Jean-Baptiste</i> , fr., c. Martin,	sur lest.
CANNES, b. <i>Trois-Frères</i> , fr., c. Ricord,	id.
ID. b. <i>Gambetta</i> , fr., c. Fornéro,	id.
ID. b. <i>Virginie</i> , fr., c. Isoard,	id.

Etude de M^e DESFORGES, notaire et avocat à Monaco

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Suivant acte passé devant M^e Henri Desforges, notaire à Monaco, le cinq mars mil huit cent quatre-vingt-six, M^e Camille Bonot, notaire à Alais (Gard), a acquis de monsieur Honoré Martinon, propriétaire, demeurant au Château de Blessac, près Aubusson (Creuse), et madame Marie-Thérèse Marielle Fourot, son épouse, demeurant avec lui,

Une parcelle de terrain, d'une contenance de six cents mètres, à prendre dans un plus grand terrain sis à Monaco, quartier du Carnier, ou plutôt Saint-Michel.

Ladite parcelle, confrontant : au nord, à un chemin particulier donnant accès à la *Villa del Sol* et dit le chemin Griois; au midi, au chemin des Moneghetti; à l'est, à la propriété des Pères Récollets, et à l'ouest, à la propriété proprement dite *Villa del Sol*, appartenant au vendeur.

Cette acquisition a été faite et acceptée moyennant le prix principal de vingt et un mille six cents francs, payé.

Une expédition de ce contrat, transcrite au bureau des hypothèques de Monaco, a été déposée au greffe du Tribunal Supérieur ce jourd'hui même.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre sur l'immeuble vendu des inscriptions à raison d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois, et qu'à défaut elles seront déchues de leurs droits sur ledit immeuble.

Monaco, le dix-neuf avril mil huit cent quatre-vingt-six.

(Signé) DESFORGES.

Etude de M^e MARCELLIN MARS, huissier à Monaco, 12, rue de Lorraine

VENTE VOLONTAIRE

Le samedi vingt-quatre avril courant, à huit heures du matin, dans la cour Gindre, à la Condamine, il sera procédé par l'huissier soussigné à la vente volontaire aux enchères publiques d'une quantité de meubles et objets mobiliers tels que : lits en fer complets, tables, toilettes et garnitures ciels de lit, commodes, glaces, armoires, batterie de cuisine, tableaux, etc., etc.

Au comptant.

Monaco, le 16 avril 1886.

L'Huissier, MARS.

Etude de M^e DONNÈVE, avocat rue des Briques, à Monaco

VENTE SUR FOLLE ENCHÈRE

Il sera procédé, le huit mai prochain, jour de samedi, à dix heures du matin, en l'audience des criées du Tribunal Supérieur de la Principauté de Monaco, séant au Palais de Justice, à Monaco, tenue par monsieur Schaufli, vice-président, commis à cet effet ;

En vertu de l'article 393 du Code de procédure civile, et faite par les demoiselles Jeanne, Georgette et Honorine, sœurs Gaziello, majeures, sans profession, demeurant à Monaco, adjudicataires, d'avoir justifié de l'acquit des conditions exigibles de l'adjudication ;

A la requête de la dame Mathilde Gaziello, veuve Oulion, sans profession, domiciliée à Monaco, ayant M^e Donnève pour avocat,

A la revente sur nouvelle folle enchère, et en un seul lot, d'un immeuble dont la désignation suit :

DÉSIGNATION

Un groupe de trois maisons sises à Monaco, quartier de la Condamine, et connues sous le nom d'*Annexe de*

L'Hôtel des Bains. Une grille en fer, fixée sur parapet, entoure la propriété au midi et à l'est. Le bâtiment principal fait face au boulevard de la Condamine.

En arrière de ce bâtiment et formant, au nord et à l'ouest, deux des côtés de la cour, se trouvent deux autres constructions dites bâtiments de dépendances.

Le tout occupe un terrain d'une superficie de quatorze cent soixante-dix mètres cinquante-cinq décimètres carrés, et confronte, dans son ensemble : de l'est, au boulevard de la Condamine ; de l'ouest, au sieur Joseph Marquet ; du nord, au sieur François Aureglia, et du midi, à l'avenue Caroline.

Ledit immeuble, dépendant de la succession Gaziello, a été adjugé aux dites demoiselles Gaziello, par ordonnance d'adjudication du vingt-deux mars dernier, intervenue en suite de la licitation ordonnée par jugement du 21 juillet dernier, enregistré, moyennant la somme principale de quatre-vingt-cinq mille francs, outre les charges.

MISE A PRIX

La revente sur nouvelle folle enchère se fera aux clauses et conditions du cahier des charges, déposé, pour parvenir à l'adjudication, et, en outre, à la charge des frais de folle enchère, et sur la mise à prix de **soixante mille francs**.

Fais et rédigé par M^e Donnève, avocat de la poursuivante, à Monaco, le 10 avril 1886.

Ch^{er} A. DONNÈVE.

Enregistré à Monaco, le 10 avril 1886, f^o 91 v^o, c^o 6. Reçu un franc.

RAISSEGUIER.

PRINCIPAUTÉ DE MONACO
TRAVAUX PUBLICS
CONSTRUCTION D'ÉGOUTS
DANS LA VILLE DE MONACO
Adjudication le 6 Mai 1886

Montant des travaux à l'entreprise : 28,636 fr. 90 }
Somme à valoir : 2,863 fr. 10 } 31,500 fr.
Cautionnement : 1,000 fr.

Le public est prévenu que, conformément aux Ordonnances Souveraines sur les Travaux publics en date des 6 et 7 juin 1858, il sera procédé, le 6 mai 1886, à 3 heures de l'après-midi, dans une des salles de la Mairie, à l'adjudication des travaux ci-dessus désignés.

Ceux qui désireront concourir à cette adjudication pourront prendre connaissance, au bureau des Travaux publics, des devis et cahier des charges concernant lesdits travaux.

Nul ne sera admis à soumissionner s'il n'est autorisé comme entrepreneur dans la Principauté, s'il n'est porteur d'un certificat de capacité visé par l'Inspecteur des Travaux publics dans les quinze jours qui précèdent l'adjudication et en vue de cette adjudication, et s'il ne dépose sur le bureau, avant l'ouverture des soumissions, un récépissé du Trésorier Général, constatant le versement du cautionnement fixé ci-dessus ; ces deux conditions sont de rigueur.

Chaque soumission devra être transcrite sur papier timbré, contenir les noms, prénoms, demeure du soumissionnaire, et en toutes lettres, sans fractions de francs, la quotité du rabais proposé sur les prix portés au devis ; elle sera mise sous enveloppe et jointe, ainsi cachetée, au certificat de capacité et aux pièces relatives au cautionnement, sous une enveloppe commune, sur laquelle devra être désigné l'objet soumissionné.

Ces paquets cachetés devront être déposés, au moins trois heures avant l'heure indiquée pour l'adjudication, au Secrétariat de la Mairie. Passé ce délai, aucune soumission ne sera plus reçue.

Le soumissionnaire qui aura fait l'offre d'exécuter les travaux aux conditions les plus avantageuses pour l'Administration, sera déclaré adjudicataire.

Néanmoins, si les prix de la soumission excèdent ceux du projet approuvé, le Président pourrait surseoir à l'adjudication. Dans le cas où deux ou plusieurs soumissions renfermeraient les mêmes offres, un nouveau concours sera ouvert séance tenante, entre ces soumissionnaires seulement.

Les rabais offerts dans cette seconde adjudication ne pourront être inférieurs à ceux de la première.

Si cette tentative amenait encore pour rabais maximum des chiffres égaux, il serait procédé à un tirage au sort entre les soumissionnaires qui les auraient souscrits.

Les soumissionnaires ne seront agréés que s'ils sont présents à la séance.

Tous les frais d'affiche, de timbre, d'enregistrement, et généralement tous autres droits dus pour la présente adjudication, seront à la charge de l'adjudicataire.

Monaco, le 19 avril 1886.

Le Gouverneur Général,
B^{on} DE SAINT-PRIEST.

L'Art et la Mode, journal de la vie mondaine.
8, rue Halévy, Paris

Sommaire du n^o 20, 7^{me} année (17 avril 1886) :

Art et chiffons, par Frivoline, dessin de G. de Billy. — Gazette hérauldique, par H. Gourdon de Genouillac. — La chute de Barleidoiff, par J. Mangarett, dessin de Hy. — L'actualité de la semaine : le concours hippique et Chamillac, dessins de

Clermont-Gallerande, Billy et Hy. — *Mademoiselle Papillon*, par Meryem, dessin de H. Gerbault. — *L'exposition des pastellistes*, par Montjoye, dessin original de Duez. — *Scepticisme*, par P. de Cantelans, dessin de Bukovac. — *Chronique mondaine*, par Montjoye. — *Le billet*, dessin original de J. Carand. — *A travers les théâtres*, par Vert-Vert, dessin de F. Polak. — *Chronique du sport*, par Maubourguet. — *Chronique financière*, par Bonconseil.

Conformément au Règlement du Cercle des Étrangers de Monte Carlo, l'entrée des Salons n'est accordée qu'aux personnes munies de Cartes.

Ces Cartes sont délivrées au bureau du Commissaire Spécial.

Elles sont valables :

Les unes, pour l'Atrium, la Salle des Fêtes et le Salon de Lecture.

Les autres, pour toutes les Salles indistinctement.

L'entrée des Salles de Jeu est interdite aux habitants de la Principauté ; elle est également interdite aux habitants du département des Alpes-Maritimes, à l'exception des membres des principaux Cercles.

L'ADMINISTRATION.

HOUSE AGENT

Agence de Location (Villas)

VENTE DE TERRAINS dans de bonnes conditions. — S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare, Monaco-Condamine.

HOTEL DE NICE

Café-Restaurant

MONACO — 9, Avenue de la Gare — MONACO
LE NEN, Propriétaire

Déjeuner, 3 fr. — Dîner, 4 fr., Vin compris
BELLES CHAMBRES DEPUIS 2 FR. PAR JOUR

RESTAURANT A LA CARTE. CONSOMMATIONS DE 1^{er} CHOIX

RECOMMANDÉ AUX VOYAGEURS DE COMMERCE

LOUIS NERI

HORLOGERIE, BIJOUTERIE

Galerie Avenue des Spelugues — Monte Carlo

AGENCE INTERNATIONALE

Fondée en 1882

1, Rue Florestine, Monaco-Condamine
dirigée par F. GASTAUD, ARCHITECTE-GÉOMÈTRE

Locations de villas et appartements meublés ou non meublés. — Vente et achat de terrains, villas, maisons de produit et fonds de commerce. — Levé de plans. — Projet de constructions, devis, conduite et métré de travaux. — Expertises. — Gérance d'immeubles. — Recouvrement de loyers. — Renseignements gratuits.

MAISON CARDANI

Peinture — Bâtiment — Décoration — Papiers peints — Vitrerie — Dorure — Série de Prix du Pays. — 5, rue des Moneghetti, villa Cardani.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE (Hauteur de l'observatoire, 65 mètres)

AVRIL	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES réduites à 0 de température et au niveau de la mer.					TEMPÉRATURE DE L'AIR (Le thermomètre est exposé au nord)					HUMIDITÉ RELATIVE moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL		
	9 h. du mat.	midi	3 h. du soir	6 h. du soir	9 h. du soir	9 h. du mat.	midi	3 h. du soir	6 h. du soir	9 h. du soir					
13	758.9	756.2	757.5	758.8	760.3	12.6	15.0	16.0	13.4	12.8	80	S E modéré	couvert		
14	58.9	58.4	57.5	56.6	56.7	13.0	15.2	15.4	15.0	15.0	79	S O id.	beau		
15	58.5	55.8	54.5	54.2	54.5	12.8	14.4	13.0	13.0	13.0	71	S E id.	couvert		
16	54.2	54.0	54.5	55.1	55.5	13.2	13.8	13.0	13.0	12.0	69	S E id.	couvert, pluie		
17	58.1	58.9	58.7	59.1	59.4	12.4	13.4	14.0	13.2	12.4	77	S E id.	couvert		
18	57.9	56.9	55.0	55.0	54.4	14.0	14.4	14.4	14.1	13.8	61	S E id.	couvert, pluie		
19	52.5	53.0	52.5	52.7	53.0	14.4	15.0	16.0	14.4	13.4	63	S E id.	couvert		
DATES											13 14 15 16 17 18 19				
Températures extrêmes					Maxima		16.1 17.1 16.5 17.5 14.8 15.5 15.2								
					Minima		9.3 10.2 10.7 11.1 9.8 11.1 12.0							Pluie tombée : 3 ^{mm}	

BAZAR
MAISON MODÈLE
MONTE CARLO

FARALDO, Propriétaire

Médaille d'argent à l'Exposition d'Anvers

Chaussures en tous genres — Bonneterie de fantaisie — Chemises — Cravates et gilets de flanelle — Ombrelles et parapluies haute nouveauté — Ganterie — Mercerie et rubans — Eventails à tous prix — Brosserie et éponges — Articles ivoire — Parfumerie de Monaco et autres premières marques — Fournitures de bureau et papeterie — Maroquinerie fine, articles de Paris — Photographies et images — Marquetterie du Pays — Roulettes et tapis, articles de jeux — Jouets d'Enfants — Nouveautés de Paris — Pipes, fume-cigares et cigarettes écume et ambre — Articles de voyage — Grand choix de bijouterie fantaisie.

OUVERTS TOUTE L'ANNÉE

ÉTABLISSEMENT RECOMMANDÉ AUX BAIGNEURS ET AUX TOURISTES

PENSION : depuis 10 fr l'hiver — depuis 8 fr. l'été

GOUTTE, RHUMATISME, NÉURALGIES, LYMPHATISME, ANÉMIE, SCROFULE, MALADIES DE LA GORGE ET DE LA POITRINE.

Envoi franco de Notices et Tarifs — S'adresser au Directeur.

AVIS AUX VOYAGEURS SE RENDANT A L'ÉTRANGER

Le LIVRET-CHAIX CONTINENTAL (partie étrangère) renferme tous les renseignements nécessaires pour les voyages sur le continent : services des chemins de fer étrangers ; trains français desservant les frontières ; services franco-internationaux ; billets directs ; itinéraires tout faits ; carte coloriée de l'Europe ; guide-sommaire indiquant les curiosités à voir dans les principales villes, etc., etc. Pour se rendre à l'étranger des divers points de la France, le voyageur n'a pas besoin de recourir au volume contenant les services français.

En vente dans les gares et les librairies, et à la LIBRAIRIE CHAIX, rue Bergère, 20, Paris. Prix : 2 francs.

LE MONITEUR DE LA MODE

Fondé en 1843

RECUEIL ILLUSTRÉ

de Littérature, Modes, travaux de Dames, Ameublement, etc.

PARAIT TOUS LES SAMEDIS ET PUBLIE CHAQUE ANNÉE :

52 Livraisons illustrées de 12 pages grand format, imprimées avec luxe ;

52 Gravures coloriées de Toilettes de tous genres, dont :

2 Superbes planches de saison, double format, coloriées, composées de sept à huit figures ;

12 Feuilles de patrons tracés de Toilettes et de Modèles de Broderie ;

2,000 Dessins en noir, imprimés dans le texte, représentant tous les sujets de Modes, de Travaux de Dames, d'Ameublement, etc.

Le *Moniteur de la Mode*, le plus complet des journaux de modes, le seul qui donne un texte de 12 pages, est le véritable guide de la famille, mettant la femme à même de réaliser journellement de sérieuses économies, en lui apprenant à confectionner elle-même ses vêtements, ceux de ses enfants, et à organiser elle-même l'installation, la décoration et l'ameublement de sa maison.

Le *Moniteur de la Mode* publie les créations les plus nouvelles, mais toujours pratiques et de bon goût, des patrons tracés et coupés, d'une utilité réelle. Sa rédaction est attrayante et morale ; on trouve dans chaque numéro, en plus des illustrations de modes et de travaux de tous genres : un Article Mode illustré, des Descriptions détaillées et exactes de tous les dessins, des Articles mondains, d'Art, de Variétés, de Connaissances utiles, des Conseils de médecine et d'hygiène, des Feuilletons d'écrivains en renom, une Correspondance, dans laquelle réponse est faite à toutes les demandes de renseignements par une rédactrice d'une compétence éprouvée ; une Revue des Magasins, des Enigmes, Problèmes amusants, etc., etc.

Prix d'Abonnement à l'Édition simple, sans gravures coloriées

PARIS — PROVINCE — ALGÉRIE

Un an, 14 fr. — Six mois, 7 fr. 50 — Trois mois, 4 fr.

Prix d'Abonnement à l'Édition avec gravures coloriées

PARIS — PROVINCE — ALGÉRIE

Un an, 26 fr. — Six mois, 15 fr. — Trois mois, 8 fr.

Le numéro simple, 25 centimes

Le numéro avec gravure coloriée, 50 centimes

Le numéro avec gravure coloriée et patron, 75 centimes

Exceptionnellement, la gravure coloriée, double format, 7 figures, du 1^{er} numéro d'avril et d'octobre, est de 75 centimes.

EN VENTE

dans les Gares, chez les Libraires et M^{as} de journaux

Abel Goubaud, éditeur, 3, rue du Quatre-Septembre, à PARIS

MONACO. — Imprimerie du Journal de Monaco. 1886.